

AVIS DE RETROCESSION D'UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL APPEL A CANDIDATURES



La Ville de Puteaux rétrocède le droit au bail commercial sur un local sis 92 rue Jean Jaurès à PUTEAUX.

Le local à usage commercial dépend d'un immeuble de type R+5 sur la parcelle cadastrée section S n°86 et présente une surface utile d'environ 35 m².

La rétrocession du droit au bail commercial est estimée à de 30.000 €, à cette somme s'ajoute le remboursement du dépôt de garantie de 3 300 €. Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Un cahier des charges fixant les conditions de rétrocession et le dossier à fournir par le potentiel repreneur est disponible sur rendez-vous au service de l'Aménagement Urbain.

Les dossiers de candidature seront adressés à l'attention de Madame Le Maire, Mairie de Puteaux, 131 rue de la République – 92800 PUTEAUX.

Pour tout renseignement supplémentaire et visite du local, s'adresser à Madame Benmansour Belbey, Direction de l'Aménagement Urbain.

Ligne directe: 01 46 92 94 61

mail: commerce@mairie-puteaux.fr

